

e-rjcp

Revue électronique - jurisprudence de la commande publique

Code des marchés publics et ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005

Revue hebdomadaire
sauf périodes de congés

40 n° annuels

Distribution par courriel

Diffusion par Localjuris
Formation

5, rue Henry Chambellan
21000 DIJON

SARL au capital social de
7 500 euros –
n° SIRET

447 717 943 00016 R.C.S.
Dijon

Fax : 03.80.56.87.76,
Téléphone 06.30.43.87.69

Site internet :
<http://www.localjuris.com.fr>

Gérant et directeur de
publication
Dominique Fausser

Abonnement annuel

- individuel : 120 € TTC

- pour les personnes morales
avec libre droit de

reproduction interne à leurs
personnels et dirigeants :

250 € TTC par tranche
commencée de 250 salariés

en effectif total de
l'établissement ou de

l'organisme public
ordonnateur, plafonné à

1.000 euros.

- vente au n° 15 € TTC

Décisions Référence et indice de classement d'apport au droit positif de * à *****	Sommaire des thèmes traités et des commentaires	Pages
****	<p>► Thème : - <i>Sous-traitant ayant été acceptée et dont les conditions de paiement ont été agréées.</i></p> <p>- <i>Référé - provision au titre d'une demande de paiement du sous-traitant suite à l'inaction du titulaire.</i></p> <p>- <i>Demande rejetée pour défaut de production de pièces justificatives de paiement lors de la première demande, ces pièces ayant été transmises par la suite trop tardivement.</i></p> <p>Conseils pratiques aux sous-traitants des marchés publics.</p>	3 à 6
*****	<p>► Thème : - <i>Personne privée qui assure une mission d'intérêt général.</i></p> <p>- <i>Définition de la notion de service public.</i></p> <p>- <i>Absence de délégation de service public confié par une Commune à la SEM dont elle est actionnaire en l'absence de toute obligation imposée par elle et de contrôle d'objectifs.</i></p> <p>1) Le contexte local traité dans l'affaire. 2) Les sociétés d'économie mixte locale sont chargées d'exercer des activités d'intérêt général. 3) La notion de mission de service public assurée par des personnes de droit privé : une reprise de l'arrêt du CE du 9 février 2007. 4) Les conditions pour que dans le silence de la loi, lorsqu'une personne privée assure une activité d'intérêt général, le juge considère qu'elle gère un service public. 5) Actionnaire de la SEM et bénéficiaire du service : les risques de confusion.</p> <p>Conseils pratiques pour les collectivités locales et leurs groupements actionnaires de SEM.</p>	7 à 11
*	<p>► Thème : - <i>Extinction du référé précontractuel à la signature du marché, même en l'absence de respect des délais de l'article 80 du Code des marchés publics.</i></p> <p>Conseils pratiques pour les entreprises. Conseils pratiques pour les acheteurs publics.</p>	12 à 13
*****	<p>► Thème : - <i>Marché régi par le CCAG applicables aux marchés publics de travaux.</i></p> <p>- <i>Indemnisation des travaux supplémentaires commandés verbalement.</i></p> <p>- <i>Validité d'un projet de décompte final transmis par l'entrepreneur au maître de l'ouvrage.</i></p> <p>- <i>Indemnisation des frais de caution du fait du refus par le maître de l'ouvrage de délivrer une mainlevée sans motif légitime.</i></p> <p>1) L'indemnisation des travaux supplémentaires exécutés sur commande verbale. 2) Projet de décompte final transmis au maître de l'ouvrage et réparation du retard du maître de l'ouvrage à établir le décompte général. 3) L'indemnisation d'un refus de mainlevée de caution.</p> <p>Conseils pratiques aux entrepreneurs des marchés publics</p>	14 à 18
****	<p>► Thème : - <i>Illégalité d'un contrat de maîtrise d'oeuvre attribué en dépassement de l'enveloppe prévisionnelle maximum fixé au règlement du concours.</i></p> <p>Conseils pratiques aux maîtres de l'ouvrage public. Conseils pratiques aux maîtres d'oeuvre.</p>	19 à 22

***	<p>► Thème : - <i>Fourniture en eau entre entités adjudicatrices exploitantes de réseaux d'eau potable relevant de rapports de droit privé.</i> - <i>Contrat de droit public.</i></p>	23 à 25
***	<p>► Thème : - <i>Achats de produits pétroliers.</i> - <i>Omission par le titulaire de la production du barème de sa clientèle prévu au marché.</i> - <i>Formalité du titre exécutoire et contentieux de son recouvrement.</i> 1) Barème omis, titulaire puni. 2) Mais que s'est-il donc passé pour en arriver là ? 3) L'annulation du titre de recette : une victoire presque inutile du titulaire. Conseils pratiques aux acheteurs publics. Conseils pratiques aux entreprises titulaires d'un marché public.</p>	26 à 30
****	<p>► Thème : - <i>Cession de créance</i> - <i>Interdiction des compensations financières.</i> Conseils pratiques aux acheteurs soumis au Code des marchés publics ou à l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005</p>	31 à 33
*****	<p>► Thème : - <i>Supports et contenus d'un avis de publicité d'une délégation de service public.</i> 1) À la recherche des bons supports de publicité des délégations de service public. 2) Quel contenu aux avis de publicité et quelles leçons à tirer pour toute commande publique mise en concurrence ? Conseils pratiques aux délégants de service public</p>	34 à 39
***	<p>► Thème : - <i>Étude technique de diagnostic.</i> - <i>Extinction de la responsabilité contractuelle à la remise du rapport d'étude en l'absence de réserve par le maître de l'ouvrage.</i> Conseil pratique aux maîtres d'ouvrages publics ou privés.</p>	40 à 41
****	<p>► Thème : - <i>Creusement d'un tunnel et mauvais état géologique du sous-sol.</i> - <i>Absence de sujétions techniques imprévues du fait des risques identifiés dans l'étude géologique produit au dossier de consultation.</i> - <i>Effet de l'acceptation tacite des prix provisoires.</i> - <i>Exigences du coordonnateur de sécurité.</i> - <i>Application d'une pénalité pour non-respect d'une condition d'insertion sociale.</i> - <i>Absence d'une délivrance d'un certificat de capacité et preuve du préjudice commercial.</i> Conseils pratiques aux entrepreneurs d'ouvrages publics.</p>	42 à 54
*	<p>► Thème : - <i>Responsabilité du contrôleur technique.</i> - <i>Limitation de sa garantie à l'entrepreneur.</i></p>	55 à 57
****	<p>► Thème : - <i>Evolution du coût des travaux de réhabilitation d'une église.</i> - <i>Délibération du conseil municipal ne valant pas établissement du décompte du marché de maîtrise d'oeuvre.</i> - <i>Droit à indemnisation du maître d'oeuvre.</i> Conseils pratiques au maître de l'ouvrage. Conseils pratiques aux maîtres d'ouvrages publics.</p>	58 à 62
*	<p>► Thème : - <i>Pas d'indemnisation des travaux qui ne sont pas supplémentaires, mais entrent dans le cadre de l'exécution dans les règles de l'art.</i> - <i>Caractère définitif et intangible du décompte général.</i></p>	63 à 65
Auteur Dominique Fausser		
Bon de commande de l'abonnement		66